

## Spécial Recensement

Le recensement de la population est une démarche civique importante obligatoire qui est encadré par la loi n°2002-276 du 27 février 2002. Les informations recueillies permettent d'évaluer la population française, la participation de l'Etat au budget de notre commune (dotation Globale de Fonctionnement) et d'établir de nombreuses statistiques permettant de faire évoluer les équipements collectifs, les transports, les logements...

**Vos informations sont confidentielles, l'INSEE est le seul organisme habilité à les exploiter et elles ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.**

## La commune d'Osselle-Routelle participe à un nouveau protocole de recensement :

Pour les habitations individuelles, vous recevrez dans vos boîtes aux lettres, dès le jeudi 16 janvier 2020, un courrier accompagné de la notice d'information pour se recenser **directement sur internet**, [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr). Ce feuillet comporte votre code d'accès et votre mot de passe. Vos identifiants sont également renseignés et vous pouvez vous laisser guider sur le site, il est très accessible. Soyez vigilant, une date à courte échéance est inscrite en bas du feuillet ; merci de répondre rapidement aux questionnaires sur internet.

Pour les immeubles collectifs (seulement sur Osselle), les logements seront visités par l'agent recenseur à partir du 16 janvier 2020. Vous recevrez en mains propres les documents pour effectuer le recensement, que ce soit par internet ou par papier. L'agent conviendra d'une date avec vous pour le retour des documents.

**Vous avez reçu dans votre boîte aux lettres la notice pour vous recenser par internet et vous n'avez pas la possibilité de répondre de cette manière ? Pas d'inquiétude : l'agent recenseur passera chez vous après la date indiquée sur la notice et pourra vous donner un exemplaire papier et vous aider éventuellement à le remplir.**

## Les agents recenseurs



Mme Danièle GIRARDOT s'occupera du recensement sur Osselle



Mme Isabelle HYVERNAT gèrera celui de Routelle.

Merci de leur faciliter la tâche en ouvrant votre porte lorsqu'elles se présenteront chez vous.



La permanence du vendredi 17 janvier 2020 à la mairie déléguée de Routelle est supprimée pour cause de congés. Vous pouvez vous rendre cette semaine aux permanences sur Osselle le 13 et le 15 janvier de 16h30 à 18h30.



## Application Illiwap

La commune d'Osselle-Routelle se dote d'un nouvel outil de communication : l'application ILLIWAP vous permet de recevoir sur votre smartphone des informations et alertes de la commune. Manifestations, événements communaux et associatifs, urgences diverses, alertes météorologiques et autres informations vous seront communiqués régulièrement.

**Cette application est gratuite et illimitée, sans publicité, avec le respect de la vie privée, aucune coordonnée n'est demandée.**

Sur votre smartphone : ouvrir le PlayStore ou l'Apple Store ; via la barre de recherche taper "ILLIWAP" et installer l'application.

Une fois installée, ouvrir l'application ; vous avez plusieurs possibilités pour trouver la commune :

- Via le code postal du quartier Osselle : 25320
- Via le code INSEE de la commune : 25438
- Via le nom de la commune : Osselle-Routelle
- Via le bandeau en bas d'écran "Proximité"

Choisir la commune d'Osselle-Routelle et appuyer sur suivre.

Un petit tutoriel est disponible sur le site internet [osselle-routelle.fr](http://osselle-routelle.fr).

## Agenda des manifestations

**23 janvier** – 9h/11h : animation gratuite du relais petite enfance dans la salle communale de Routelle. Jeux libres dès 9h puis « le petit concert de bruits » à 10h animé par Olivier.

**31 janvier** – 20h30 : le foyer rural AURICELLA organise son assemblée générale dans la salle communale d'Osselle.

**7 février** – 20h30 : assemblée générale du « COLLECTIF AVENIR D'OSSELLE » dans la salle communale d'Osselle.

**9 février** – 14h : l'association des parents d'élèves organise un loto à la salle des fêtes de Roset-Fluans.

**Le Club Saint-Martin** reprend ses activités à partir du vendredi 10 janvier 2020. Ils se réunissent les vendredis après-midi tous les 15 jours dans la salle communale sur Routelle. Vous pouvez retrouver leur programme de l'année sur le site internet de la commune, [osselle-routelle.fr](http://osselle-routelle.fr), au niveau de l'onglet calendrier.

## Informations pratiques

### Mairie d'Osselle-Routelle

31 Grande Rue  
25320 Osselle-Routelle  
Tél. 03 81 63 61 40

[mairie.osselle-routelle@orange.fr](mailto:mairie.osselle-routelle@orange.fr)

[www.osselle-routelle.fr](http://www.osselle-routelle.fr)

### Horaires d'ouverture au public :

Sur Osselle, les lundi et mercredi  
de 16h30 à 18h30

Sur Routelle,  
le vendredi de 16h à 18h30  
Le samedi matin sur RDV

### RPI des 3 Moulins à Routelle

Tél. 03 81 87 56 01

Permanence le vendredi  
de 14h30 à 17h30

[sivosdes3moulins@orange.fr](mailto:sivosdes3moulins@orange.fr)

### Bibliothèque municipale

Ouverte le vendredi  
de 16h30 à 18h30

Tél : 06 43 80 18 44

[bibliosselle@gmail.com](mailto:bibliosselle@gmail.com)

Accès : Par la cour, au rez-de-chaussée de la mairie d'Osselle.

## État civil

### Décès

**M. Roger LETESSIER,**  
décédé le 30 décembre 2019

**M. André JUNQUA,**  
décédé le 6 janvier 2020  
Il a été 2<sup>e</sup> Adjoint de 1983 à 1989, 1<sup>er</sup> Adjoint de 1989 à 1995 et Maire d'Osselle de janvier 1996 à 2001. Muté à Mayotte au 1/09/1999, il restera Maire et sera représenté par son 2<sup>e</sup> Adjoint.

### [osselle-routelle.fr](http://osselle-routelle.fr)

Site officiel de la commune, vous y trouverez des renseignements d'ordre général sur le village et ses environs, des informations pratiques ou concernant les associations.